

Diplôme National du Brevet 2016

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu et comporte trois épreuves écrites à la fin de la troisième. Il ne donne pas accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Modalités d'attribution du DNB

Le décompte des points se fait sur un total de 360 points répartis ainsi :

- 1) les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de troisième à l'exception de l'histoire géographie (200 points) ;
- 2) un examen écrit comprenant trois épreuves (120 points) :
 - français (coefficient 2) ;
 - mathématiques (coefficient 2) ;
 - histoire-géographie-éducation civique (coefficient 2) ;
- 3) une épreuve orale obligatoire passée au sein de l'établissement (40 points) :
 - histoire des arts (coefficient 2) ;
- 4) les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 pour l'enseignement optionnel facultatif.

Pour être déclarés admis, tous les candidats doivent obtenir au moins une moyenne générale de 10 sur 20 sur l'ensemble des notes et la validation du socle commun.

Des mentions sont attribuées à partir de:

- 12 (assez bien),
- 14 (bien),
- 16 (très bien).

Informations générales

L'examen est national et une seule inscription au diplôme national du brevet est possible, quelle que soit la série choisie. Le BO n°13 du 29-3-2012 redéfinit les modalités d'attribution du DNB. Elle abroge la note de service du 6 septembre 1999. Par ailleurs, les épreuves réservées aux candidats dits "individuels" visés à l'article 11 de l'arrêté du 18 août 1999 modifié restent inchangées.

Les nouvelles définitions des trois épreuves écrites terminales prennent en compte les programmes qui s'appliquent à la classe de troisième depuis 2012-2013, ainsi que la validation des compétences attendues au palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences

Les principales évolutions en français consistent à proposer deux sujets de rédaction au choix du candidat et une dictée conséquente. En mathématiques, des exercices indépendants permettront d'éviter les abandons en cours d'épreuve. En histoire - géographie - éducation civique, le candidat devra traiter les trois sujets, un pour chaque discipline.

Les sujets sont élaborés en fonction des programmes ou référentiels de la classe de troisième ; ils peuvent faire appel aux acquis de classes antérieures.

Les trois épreuves écrites sont communes à l'ensemble des candidats.

Le calendrier des examens 2016

Matière	Date	Heures
Français 1ère partie (Questions, réécriture, dictée)	Jeudi 23 juin 2016	9h00 - 10h30
Français 2ème partie (Rédaction)	Jeudi 23 juin 2016	10h45 - 12h15
Mathématiques	Jeudi 23 juin 2016	14h30 - 16h30
Histoire-géographie-éducation civique	Vendredi 24 juin 2016	9h00 - 11h00

Les résultats

Un relevé de notes sera envoyé à chaque candidat. Il y sera précisé, pour les admis, les modalités et la période du retrait du diplôme.

Les résultats seront affichés à l'entrée de la cité scolaire Rabelais dès que connus, le vendredi 8 juillet 2016 à partir de 10h. Les résultats seront consultables sur Internet, à l'aide des informations portées sur la convocation, ce même jour, à l'adresse suivante : <http://resultat.siec.education.fr>